

	<b>UTILISATION DES DETECTEURS IONIQUES DE FUMEE JDT CONTENANT DES SOURCES</b>	Page : 1/2 Annexe(s) : 0 Graphique(s) : 0
	<b>CONSIGNE DE SECURITE (COS) COS01006</b>	
D2000COS01006	Référentiel DI 001 : Classe 4 – Consigne de sécurité standard	Indice : 00

## 1. Identification du risque et nature du risque

Caractéristiques des radioéléments présents (conformément à la CPE détecteurs de fumée 120<sup>ème</sup> décision CIREA).

Le débit d'équivalent de dose est < à 1  $\mu\text{Sv/h}$  à 0,1 mètre de la surface du détecteur. Le personnel peut être faiblement exposé à des rayonnements gamma, bêta, et alpha en cas de désolidarisation et perte d'étanchéité de la source.



Marquage des détecteurs contenant des sources (norme NFM 60-101)



Un détecteur de fumée



au dos, le marquage de la source radioactive

## 2. Où rencontre-t-on le risque ?

Le risque est présent lors des opérations de **maintenance** (manipulation, installation, retrait de l'installation), **réception** et **expédition** de détecteur de fumée contenant une source radioactive.

## 3. Documentation/autorisation nécessaire

Un régime d'intervention (voir recueil de prescription) est requis pour toute opération de maintenance.

## 4. Les contrôles préalables/attendus à réaliser par le chargé de travaux

Avant la prise en compte des détecteurs dont il a besoin, le chargé de travaux doit vérifier la localisation du matériel (repérage fonctionnel, local de stockage pour le retrait et la restitution).

## 5. Les équipements de protection à utiliser

Sans objet.



# UTILISATION DES DETECTEURS IONIQUES DE FUMEE JDT CONTENANT DES SOURCES

Page : 2/2  
Annexe(s) : 0  
Graphique(s) : 0

CONSIGNE DE SECURITE (COS)  
COS01006

D2000COS01006

Référentiel DI 001 : Classe 4 – Consigne de sécurité standard

Indice : 00

## 6. Les mesures à mettre en œuvre sur le chantier

Il est prescrit :

- d'**empêcher** l'accès aux détecteurs à des personnes **non autorisées**,
- de prendre toutes les mesures appropriées dans le but de **prévenir le vol** des détecteurs par des personnes malveillantes,
- d'emballer les détecteurs démontés de l'installation dans des **emballages plastiques individuels**,
- de prendre toutes les dispositions afin **d'éviter le risque de contamination des détecteurs**. En cas de d'impossibilité de décontaminer un détecteur, prévenir la PCR sources pour le traitement du détecteur.
- de prendre un maximum de **précautions** (*exposition au feu, à l'eau, à des chocs, chutes, basses/hautes températures, vibrations, poinçonnements, milieux corrosifs*) pendant la manipulation des détecteurs, afin de prévenir tout dommage sur les sources (remise en cause potentielle de l'étanchéité et dissémination de radioactivité).

Il est recommandé :

- de prévenir les gestionnaires du local de stockage si la restitution des détecteurs risque de s'effectuer en dehors des heures ouvrables.

Il est interdit :

- de **démonter** un détecteur (risque de désolidariser la source du détecteur),
- de **laisser un détecteur sans surveillance**,
- de stocker (même temporairement) un ou plusieurs détecteurs **en dehors des locaux de stockage ou des localisations fonctionnelles prévus à cet effet** (se rapprocher de la PCR sources ou des responsables de local pour le nombre maximum de matériels pouvant être stockés).

Pour la **réception** et l'**expédition** des détecteurs du site, il est rappelé que le transport doit s'effectuer conformément à la réglementation sur le transport de matières dangereuses (**ADR**). Cette exigence est rappelée dans la note interne D4507-DIR/DL-N°09/9312-01 signée du Directeur Adjoint de la DPN : D. MINIERE.

## 7. Conduite à tenir en cas d'accident

Pour tout évènement de type :

- dispersion de matières radioactives,
- perte ou vol de détecteur(s),
- dommage (ou suspicion de dommage) occasionné à un détecteur.

Il est prescrit **d'alerter immédiatement la hiérarchie (ou donneur d'ordre), la Personne Compétente en Radioprotection sources radioactives** (voir affichage local) et de mettre en œuvre des moyens afin de limiter tout risque de dispersion de matières radioactives.

Applicabilité : Tous paliers

Qualité Surveillée : OUI

Indice	Rédacteur		Contrôleur		Approbateur		Date
00	Nom		Nom		Nom		29/05/09
	Site	CHOOZ	Site	BLAVAIS	Site	DAMPIERRE	

Diffusion par Côte avec accord